

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @ mlink.net

EMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 13 mars 2024

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4210-2022 - Plan d'approvisionnement 2023-2032 d'Hydro-Québec Distribution (HQD).

Phase 2.

Panification de l'audience des 18-23 mars 2024 par le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir à la Régie de l'énergie les informations suivantes relatives à la participation **en mode virtuel** du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* à l'audience des 18-23 mars 2024 en Phase 2 du présent dossier (voir [lettre de planification de la Régie A-0080](#)) :

- **Preuve du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)***: Messieurs Jimmy Royer et Bruno Ménard présenteront le [mémoire C-RTIEÉ-0047, RTIEÉ-2, Doc. 1](#). Durée prévue : environ 30-40 minutes.
- **Contre-interrogatoire d'Hydro-Québec (voir la [lettre de planification d'HQ B-0178](#))** : Environ 45 minutes. Le tout sujet à ajustement après que la preuve orale aura été entendue.
- **Contre-interrogatoire des autres intervenants** : Environ 5-15 minutes par intervenant. Le tout sujet à ajustement après que la preuve orale aura été entendue.
- **Plaidoirie du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)***: Environ 45 minutes. Le tout sujet à ajustement après que la preuve orale aura été entendue.

Par ailleurs, par courtoisie, nous informons d'avance la Régie, Hydro-Québec et les autres participants que notre contre-interrogatoire oral des témoins d'Hydro-Québec à l'audience des 18-23 mars 2024 inclura notamment les questions suivantes :

1. Hydro-Québec a annoncé viser à réaliser son **plein potentiel d'efficacité énergétique, estimé à 25 TWh**. Sources : i) **HYDRO-QUÉBEC**, *Plan stratégique 2022-2026 - Hydro-Québec rehausse ses cibles en efficacité énergétique et chemine dans l'évaluation du potentiel hydroélectrique du Québec*. Communiqué de presse, Montréal, 4 avril 2023, <http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiqués-de-presse/1939/hydro-quebec-rehausse-ses-cibles-en-efficacite-energetique-et-chemine-dans-levaluation-du-potentiel-hydroelectrique-du-quebec/>. ii) Cité dans **RTIEÉ**, Dossier R-4210-2022, Phase 2, [Mémoire C-RTIEÉ-0047](#).

[RTIÉ-2, Doc. 1](#), pp.43-44. **Veillez confirmer que cet objectif concerne l'ensemble des gains en efficacité énergétique (cumulant à la fois ceux résultant des interventions d'Hydro-Québec, ceux dits « tendanciels » et ceux résultant d'autres sources, en spécifiant lesquelles).**

2. Veuillez subdiviser ce plein potentiel de 25 TWh (en spécifiant sa correspondance aussi en puissance) entre ses sources (les gains résultant des interventions d'Hydro-Québec, ceux dits « tendanciels » et ceux résultant d'autres sources, en spécifiant lesquelles). Veuillez répartir la cible totale (tant en puissance qu'en énergie) de même que chacune de ces cibles ainsi subdivisées pour chaque année du présent Plan 2023-2032. Veuillez aussi y indiquer le total cumulatif 2023-2032 dans chaque cas.

3. Hydro-Québec a annoncé avoir rehaussé sa cible d'économies d'énergie **pour un total de 3500 MW, à savoir 21 TWh en 2035**. Sources : **HYDRO-QUÉBEC**, [Vers un Québec décarboné et prospère. Plan d'action 2035](#), Novembre 2023, reproduit sous **RNCREQ**, Dossier R-4210-2022, Phase 2, [Pièce C-RNCREQ-0066](#), pages 10 et 27 et **HYDRO-QUÉBEC (M. Frédéric Aucoin)**, Présentation au « Colloque sur l'efficacité énergétique au service de la décarbonation des industries » le 30 janvier 2024, extrait reproduit sous **RNCREQ**, Dossier R-4210-2022, [Pièce C-RNCREQ-0065](#), Phase 2, page 5. **Veillez confirmer que ces objectifs concernent l'ensemble des gains en efficacité énergétique (cumulant à la fois ceux résultant des interventions d'Hydro-Québec, ceux dits « tendanciels » et ceux résultant d'autres sources, en spécifiant lesquelles).**

4. Veuillez subdiviser cette cible de 3500 MW, à savoir 21 TWh en 2035, entre ses sources (les gains résultant des interventions d'Hydro-Québec, ceux dits « tendanciels » et ceux résultant d'autres sources, en spécifiant lesquelles). Veuillez répartir la cible totale (tant en puissance qu'en énergie) de même que chacune de ces cibles ainsi subdivisées pour chaque année du présent Plan 2023-2032 (et les années jusqu'à 2035 étant donné que c'est l'année finale correspondant à ces cibles). Veuillez aussi y indiquer le total cumulatif 2023-2032 dans chaque cas.

5. En Phase 1, Hydro-Québec a déposé le tableau suivant (Source : **HYDRO-QUÉBEC**, Dossier R-4210-2022, Phase 1, [B-0009, Ph. 1-HQD-1, Doc. 1](#), le 1^{er} nov. 2022, p. 44) :

TABLEAU 9.11 :
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (TWh) PRISES EN COMPTE DANS LES PRÉVISIONS DES VENTES¹

En TWh	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Secteurs										
Résidentiel	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Commercial	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
Industriel ²	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
TOTAL	0,9	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5

¹ Les valeurs présentées excluent l'efficacité énergétique implicite des usages pour chaque secteur de consommation.

² Les économies d'énergie font partie intégrante de la prévision du secteur Industriel, car elle incorpore directement des procédés optimisés. Elles sont donc implicitement incluses dans les usages du secteur.

Veillez confirmer que ces prévisions concernent l'ensemble des gains en efficacité énergétique (cumulant à la fois ceux résultant des interventions d'Hydro-Québec, ceux dits « tendanciels » et ceux résultant d'autres sources, en spécifiant lesquelles).

6. Veuillez déposer la mise à jour du tableau ci-dessus qui soit contemporaine de : **HYDRO-QUÉBEC**, État d'avancement 2023 du *Plan d'approvisionnement 2023-2032 d'Hydro-Québec Distribution*, ([Pièce A-0069](#)) tel que [révisé le 12 fév. 2024 \(Pièce B-0168\)](#). Veuillez aussi y indiquer le total cumulatif 2023-2032 dans chaque cas. Veuillez également déposer un tableau équivalent, contemporain à cette même date, pour la valeur en puissance de ces économies en énergie. Veuillez subdiviser chacune des données, entre les sources de ces gains (*les gains résultant des interventions d'Hydro-Québec, ceux dits « tendanciels » et ceux résultant d'autres sources, en spécifiant lesquelles*).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*

Le *Regroupement* comprend les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).